

INTERDIT D'ACCÈS

Territoire. La première chose qui m'est venue en tête avec le thème de ce journal, c'est les fameux quadrilatères. Ce sont des zones interdites d'accès imposées aux récidivistes chevronnés (travailleurs du sexe, voleurs, dealers...). Ces zones sont définies par 4 rues. J'ai connu des personnes pour qui le quadrilatère était l'île de Montréal au complet, jusqu'au milieu du fleuve St-Laurent. Faque si tu veux te pitcher dans le fleuve, faut que t'aïlle du bord de Longueuil, hé! hé!. Dans mon cas, c'était Notre-Dame au sud, Sherbrooke au nord, Berri à l'ouest et Viau à l'est. Un peu décourageant puisque j'habitais dans un *tourist room* situé dans ledit quadrilatère... **Normalement, on peut demander à avoïr un couvre-feu au lieu d'un quadrilatère si on habite dans la zone désignée.** Le problème, c'est que le *tourist* n'était pas mon adresse

Ma pharmacie de méthadone se trouvait aussi dans le quadrilatère. Dans ces cas-là, **on peut demander au juge d'inscrire dans notre dossier qu'on a droit à des exceptions**, que ce soit pour aller dans nos ressources, cliniques ou pharmacies. **Mais assurez-vous qu'il le fasse!** Un soir, je me suis fait prendre alors que j'allais chercher ma meth. Le juge ne l'avait pas écrit dans mon dossier, juste sur mon papier de conditions. Comme je n'avais pas le papier sur moi, les chers flics ne pouvaient (ou ne voulaient) rien faire. Ils m'ont escorté à la pharmacie, puis au CO sud.

Résultat : quelques jours de vacances à Tanguay...

P'tit truc Tu veux demander au juge de te laisser aller dans les sites fixes, mais t'oses pas car une autre de tes conditions est de ne pas consommer? T'as juste à dire que tu as unE intervenantE dans le site fixe qui fait ton suivi et que t'a un bon lien avec lui/elle, ça devrait bien passer!

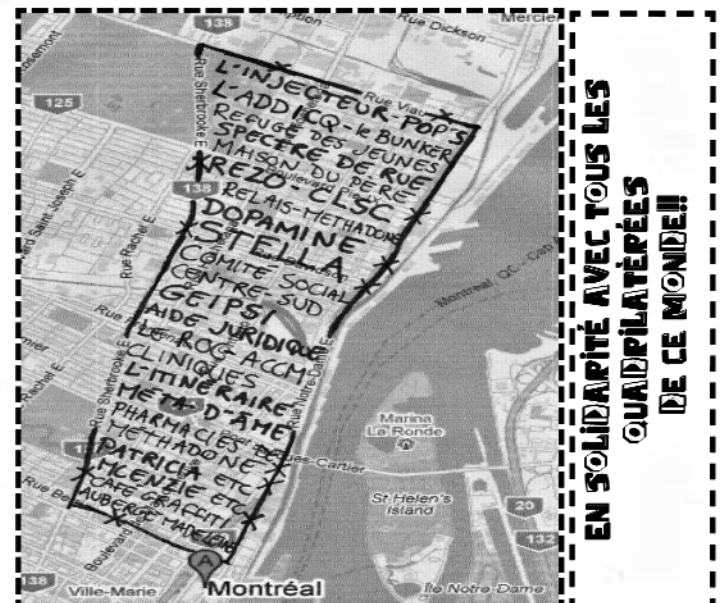
Si t'as un quadrilatère et que la police te voit à l'intérieur des limites, elle peut t'arrêter et t'emmener en prison. J'ai déjà eu droit au *speaker* : «Alexandra de Kiewit, qu'est-ce tu fais là? Tu sais que t'es pas supposée d'être icitte... » Assez gênant et pas très discret. Les flics m'arrêtaient souvent juste parce que je marchais sur la rue Ontario. À chaque infraction, le juge peut t'imposer de nouveau un quadrilatère, faisant en sorte que la durée se rallonge à chaque fois.

Dans mon cas, ma qualité de vie étant déjà pas mal basse, elle s'est empirée avec mon quadrilatère. J'avais peur d'aller dans mes ressources donc j'avais pas souvent le ventre plein et pas toujours des seringues neuves (dans le temps, Cactus était sur St-Hubert). Comme je me prostituais, la peur de me faire pincer a fait en sorte que des fois j'embarquais avec des clients avec qui j'aurais pas embarqué normalement.

C'est possible de se débarrasser d'un quadrilatère, à condition d'avoir une bonne raison. Mettons que tu as écopé d'un quadrilatère pour une durée de 2 ans. Après 1 an et demie, tu vas bien et tu t'es assagi. Il y a une job intéressante pour toi, mais c'est dans ton quadrilatère. Tu peux faire une demande de **mise au rôle pour modification de conditions.** Tu auras par contre besoin d'une raison valable et vérifiable. Qui sait? On perd rien à essayer!

En passant, à Montréal, les bureaux d'Aide juridique sont situés en plein dans le quadrilatère le plus imposé!! C'est qu'il faut pouvoir y aller afin de signer le papier qui fait en sorte que notre avocatE est payéE... Ironique, non?...

Alexandra,
Infomane de Montréal



**EN SOLIDARITÉ AVEC TOUS LES
QUADRILATÉRÉS
DE CE MONDE!!**